

14

*Un système éducatif  
apte à relever les défis du futur*



## *Un système éducatif apte à relever les défis du futur*

Nous avons placé l'Homme au cœur du changement et à la base du processus de développement, dont il est à la fois le moteur et la finalité. C'est, en effet, à son profit que sont conçues les politiques et élaborés les plans et programmes. C'est par lui que notre pays relève les défis et remporte les enjeux.

Sur la base de cette approche, La part consacrée à ce secteur dans le PIB s'élève à environ 8,5% ; nous avons axé les efforts sur la promotion des ressources humaines, ce qui a permis de réaliser un saut qualitatif que reflètent les acquis enregistrés et les indicateurs qui ont placé notre pays à une position privilégiée parmi les pays émergents, dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

En plus de l'institution de la gratuité de l'éducation et de l'instauration, par la loi, de son caractère obligatoire depuis le changement, les réformes qui se sont succédé ont permis à nos institutions éducatives d'améliorer le taux de scolarisation et de réussite et de les porter aux niveaux les plus élevés. Elles ont permis également de réduire l'encombrement et les taux d'abandon scolaire, aux niveaux les plus bas, et de réaliser au niveau de notre système éducatif l'égalité totale entre les filles et les garçons, à l'ensemble des niveaux de l'enseignement.

C'est pour cela que la prochaine étape sera consacrée à ancrer davantage les réformes et à promouvoir la qualité du système d'éducation, de formation, d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ; et ce, par :

### **1. L'amélioration des méthodes et programmes de l'enseignement préscolaire ,**

À travers :

- Le parachèvement de la généralisation de l'année préparatoire, avant la fin de 2014.
- La mise en place de programmes pédagogiques unifiés tenant compte des spécificités de l'enseignement préparatoire.
- Une formation pédagogique spécifique destinée au personnel éducatif de l'enseignement préparatoire.
- L'adoption dans ce domaine de nouvelles incitations au profit du secteur privé.

### **2. La mise en place d'un nouveau programme pour la mise à niveau des écoles primaires.**

### **3. L'enrichissement de la vie scolaire par la diversification des activités culturelles et de loisirs au profit de l'élève, et l'élargissement de leurs domaines ;**

à travers :

- Le développement, dans les écoles, des activités du secteur associatif dans les domaines de la culture, des loisirs et du volontariat, avec la participation des parents, des enseignants et des élèves.
- L'aménagement du temps scolaire de manière à concilier entre l'enseignement, la culture et les loisirs.

- La mise en œuvre d'un plan intégré pour prospecter les compétences et les vocations potentielles, et leur consacrer des programmes spécifiques pour les encadrer et développer leurs vocations dans les domaines où ils se sont distingués.
- 4.** La promotion au niveau des jeunes de la culture du volontariat, de l'esprit d'initiative et du travail collectif dès les premières années de scolarité.
- 5.** Le développement accru de l'éducation physique et du sport scolaire, à travers un nouveau plan
- Visant à :
- La généralisation de la pratique du sport et de l'éducation physique.
  - La prospection des vocations sportives, leur encadrement et leur orientation à travers des programmes et des mécanismes consacrés à cet effet.
- 6.** L'exploitation optimale des technologies de l'information et de la communication dans les programmes d'éducation,
- À travers :
- L'élaboration d'un système efficient de formation des enseignants et formateurs dans ce domaine.
  - La production de supports numériques couvrant les programmes du deuxième cycle de l'enseignement de base et le cycle de l'enseignement secondaire, et ce, avant la fin de 2014.
  - La mise en place d'un réseau de bibliothèques numériques couvrant l'ensemble des institutions éducatives.
  - La création d'un laboratoire de langues dans chaque collège ou lycée, avant la fin de 2014, en accordant une place plus importante à l'enseignement des langues étrangères.
  - L'équipement des salles d'enseignement des sciences, de la physique et de la technologie, dans tous les collèges, de tableaux interactifs et de ressources numériques spécifiques à ces matières, avant la fin de 2014.
  - La généralisation de la connexion de tous les collèges et lycées secondaires au haut débit.
  - La généralisation des possibilités d'accès au réseau « Edunet » au profit de chaque élève.
- 7.** L'exploitation de la télévision numérique terrestre pour la création d'une chaîne spécialisée dans l'enseignement et la formation à distance.
- 8.** L'augmentation du nombre des élèves de la 7<sup>ème</sup> année de l'école de base, orientés vers l'enseignement technologique, pour qu'il atteigne 50% de l'ensemble des élèves, à l'horizon de 2014.
- 9.** L'augmentation des sessions de la formation continue à distance, destinées aux enseignants et formateurs, afin qu'elles représentent un tiers de l'ensemble des sessions, à l'horizon de 2014.